

COMMUNE DE PROUZEL

80160



République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 9 septembre 2025

Convocation : 1 septembre 2025
Compte rendu du : 12 septembre 2025

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Catherine DUCATEL, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents excusés : Monsieur Thibault DREUE donnant procuration à Madame Caroline LECAT, Madame Blanche de l'EPINE donnant procuration à Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Béatrice VANHUSE

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LENOIR

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Reprise de la Compétence Eau Potable
- 2- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) Gaz et électricité
- 3- Devis porte d'entrée Mairie et local derrière l'école
- 4- Points sur les budgets
- 5- Fête locale
- 6- DIVERS

1- Reprise de la Compétence Eau Potable Délibération n° 20/2025

Les membres du conseil ont été informés lors de la précédente réunion en date du 17 juillet 2025 des éléments sur ce sujet afin de prendre une décision ce jour sur la reprise de la compétence eau potable par la CC2SO.

Madame le Maire donne lecture du courrier du préfet en date du 1^{er} septembre 2025 concernant cette reprise de compétence et rappelle que par la délibération du 7 juillet 2025 que la CC2SO s'est prononcée en faveur du transfert de la compétence eau potable au profit de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest au 1^{er} janvier 2026.

Il appartient désormais aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert de la compétence Eau potable au profit de la CC2SO au 1er janvier 2026 dans un délai de 3 mois à compter de la réception des éléments transmis par la CC2SO :

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025, intitulée « loi visant à assouplir la gestion des compétences “eau” et “assainissement” », modifie le cadre de répartition de ces compétences entre les communes et les intercommunalités, offrant ainsi une plus grande souplesse aux collectivités locales.

Ainsi, le caractère obligatoire du transfert de la compétence AEP au profit de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, prévu pour le 1er janvier 2026, est remis en question par l'introduction de cette loi.

Les communes membres de la CC2SO doivent donc se prononcer sur leur volonté de transférer cette compétence à la CC2SO au 1er janvier 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, par 13 voix POUR, Approuve le transfert de la compétence Eau potable à la CC2SO au 1er janvier 2026, Invite son Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

2- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz et électricité Délibération n° 21 /2025

Madame le Maire présente aux membres du conseil le calcul de la redevance au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2025.

La redevance s'élève à **299 euros** correspondant à la longueur de canalisation soit 3 161 m x 0.035 le mètre + 100 x 1.42 le taux de revalorisation : $[(3161 \times 0.035) + 100] \times 1.42 = 299$ euros

Et la Redevance Particulière s'élève à **179 euros** :

$[(747 \times 0.035) + 100] \times 1.42 = 179$ euros

Soit un total pour l'année 2025 : 299 + 179 = 478 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 22 /2025

Madame le Maire donne connaissance au membres du conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025 qui est de 571 habitants.

Vu que ce seuil est inférieur à 2 000 habitants la redevance maximale est de 241.28 euros **arrondi à 241 euros.**

Le conseil ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

3- Devis porte d'entrée Mairie et local derrière l'école

Délibération n°23/2025

Changement de la porte de la mairie :

Madame le Maire rappelle les devis en cours :

Devis de EURL CDA pour une porte PVC 2 738.98 € TTC

Devis Diruy pour une porte alu extérieur et PVC intérieur 8 133.62€ TTC

Devis Diruy porte bois 11 524.70€ TTC

Devis Menuiserie St Aubin porte PVC 2 997.94€ TTC

Un nouveau Devis de l'entreprise EURL CDA Maçonnerie pour une porte en alu avec pose pour 3666.17 € HT et 4399.40 TTC. Un graphique de la porte est présenté au conseil. La porte est de couleur similaire à la porte actuelle avec des panneautages moulurés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise EURL CDA Maçonnerie pour une porte en alu avec pose pour 3666.17 € HT et 4399.40 TTC

Délibération n° 24/2025

Construction d'un local à matériel derrière l'école

Madame le Maire rappelle qu'un devis de l'entreprise Pelletier avait été présenté pour 10 700€

Un nouveau devis est présenté au conseil municipal

Entreprise Bernard pour 17 406€ TTC pour le bâtiment et

Entreprise SARL Fred Pose pour 8 642.40€ TTC pour la toiture dudit bâtiment

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Pelletier avait été présenté pour 10 700€

Madame le Maire rappelle que des déclarations préalables devront être envoyées au service urbanisme pour les deux chantiers.

4- Points sur les budgets

Madame le Maire présente l'état des dépenses réalisées :

Au budget communal, en fonctionnement moins de 50% du budget a été consommé, et moins de 20% en investissement ce qui permettra de pouvoir effectuer les travaux prévus (dos d'ânes, porte de la mairie, local de rangement derrière l'école...).

Au budget eau, environ 60% des dépenses de fonctionnement budgétisées ont été mandatées, et moins de 10% en investissement.

5- Fête locale

Cette année l'association des parents d'élèves du RPI organise une réderie sur la coulée verte le samedi 20 septembre avec buvette. Les manèges forains seront donc en place toute la journée. Le soir vers 21h30 le feu d'artifice aura lieu depuis le parc du Château. Madame le Maire remercie la famille de l'Epine de mettre à disposition le site pour le feu d'artifice.

Le dimanche, c'est le traditionnel repas champêtre avec les manèges forains.

La municipalité offre des billets gratuits pour les enfants de Prouzel pour les attractions foraines le samedi entre 15h et 18h et offre aussi 1 billet gratuit à chaque élève du RPI Plachy-Prouzel valable le samedi ou le dimanche.

Au vu de certains changements de dernière minute par rapport aux attractions foraines, la municipalité se réserve le droit de faire des changements en 2026. La nouvelle municipalité pourra revoir les modalités de la fête et des attractions foraines selon les retours après la réderie de 2025.

6- Divers

Les Travaux sur l'ancien site des silos Noriap vont reprendre et être finalisé. Les travaux s'étaient interrompus suite à la demande d'une subvention. L'AMSOM a obtenu une nouvelle subvention de 60 000 euros pour finaliser la démolition et dépollution du site.

Les dos d'ânes votés en 2024 vont être installés en septembre. Il s'agit de dos d'ânes rue du stade, rue de Bellevue, rue de Taisnil, rue de la résistance, pour pouvoir ralentir la circulation dans le village

Des travaux de changement et réparation de compteurs d'eau vont avoir lieu avec l'entreprise L'HOTELLIER entre septembre et octobre. Ceci fait partie d'une campagne annuelle de renouvellement d'anciens compteurs d'eau.

Un devis a été demandé pour installer un visiophone ainsi qu'une ouverture à distance de la porte de l'agence postale. Cette installation pourrait être prise en charge en totalité par LA POSTE, et le dossier sera donc présenté en commission avant la fin d'année.

Une plaque pour recouvrir le colombarium a été installée qui permettra de conserver au mieux le colombarium.

La municipalité avait engagé un agent technique 2 jours et demi pendant les mois de juin juillet et août ce qui a permis d'aider notre agent municipal à la taille des haies et l'embellissement du village (trottoirs, caniveaux, cimetière, haies, stade/tennis etc..). La mairie a reçu de nombreux commentaires positifs et Madame le Maire remercie Monsieur Sylvain TREBOUTTE et Monsieur Jonathan COISNON de leur travail tout l'été.

De nouvelles plates-bandes en pavé ont été faites par Notre agent Monsieur Sylvain TREBOUTTE sur la place du Général de Gaulle. De nouveaux rosiers seront replantés pour remplacer ceux en mauvaise condition.

Voyage des Aînés le 11 septembre : à Bergues, la municipalité offre le voyage aux plus de 65 ans, moitié du prix pour les conjoints de -65 ans et prix intégral pour les extérieurs ou couples de -65 ans

Le comité des fêtes organise une sortie sur Paris pour une pièce de théâtre le 29 novembre au théâtre des variétés pour « une idée géniale ». Les informations seront distribuées et postées sur les réseaux de la mairie.

L'Association des Parents d'Elèves du RPI Plachy-Prouzel, remercie entre autres les mairies pour leur aide durant les différentes actions de l'Association. Cette dernière a permis d'amener 7500 euros aux deux écoles de Plachy-Buyon et de Prouzel pour l'année 2024-2025 qui permet aux enseignants d'organiser des sorties et des activités tout le long de l'année. L'association des parents d'élèves compte sur l'aide bénévole de parents du RPI. Grâce à leur organisation, et mobilisation lors de différents événements (réderie, Noël, fête d'écoles...), les enseignants peuvent compter sur une aide financière de taille au profit des enfants du RPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

N. PIZZAFERRI	P. LENOIR	M. DACHEUX	J. THIERRY
---------------	-----------	------------	------------

D. BELLET	Y. DECOSTER	C. DUCATEL	T. DREUE ABSENT PROCURATION	C. LECAT
-----------	-------------	------------	-----------------------------------	----------

A. DE L'EPINE	B. DE L'EPINE ABSENTE PROCURATION	O. SAILLARD	B. VANHUSE ABSENTE	A. THIERRY
---------------	---	-------------	-----------------------	------------